

et ce serait, j'imagine, de nature à inquiéter le premier ministre.

Si je formule cette opinion et retiens la Chambre un moment pour convaincre Votre Honneur que, de prime abord, la question de privilège est fondée, c'est parce que nous sommes sur le point d'examiner des modifications au Règlement, dont l'une des plus importantes consiste à confier plus de travail et plus d'autorité aux comités permanents de la Chambre.

Je disais donc que nous nous apprêtons à modifier le Règlement et à confier des pouvoirs et un travail accrus aux comités de la Chambre. Si les allégations sont fondées—ce que vous ne sauriez dire pour le moment, monsieur l'Orateur—vous devez les accepter telles qu'elles sont présentées, et on ne les a pas niées.

Si c'est au seul président ou à ses copains qu'il appartient de rédiger le rapport d'un comité permanent, sans consultations avec le comité de direction, ils ont alors tout à fait raison ceux qui qualifient de farce les travaux de nos comités. (*Applaudissements*)

On finit par soupçonner certaines personnes qui confient des crédits aux comités de donner précisément le feu vert à cette farce.

L'hon. M. McIlraith: Règlement.

M. Lewis: Le solliciteur général peut à son gré me rappeler à l'ordre mais je soutiens à Votre Honneur que, dans le cadre des responsabilités que nous conférons à ces comités, il est de la plus haute importance que la conduite répréhensible reprochée au président du comité fasse l'objet d'une protestation et d'un verdict de la Chambre.

Voilà pourquoi je fais ressortir que Votre Honneur n'a pas à trancher une question isolée mais qu'il prendra une décision importante qui servira de précédent aux travaux à venir du Parlement. L'incident en question se résume par contre à cette accusation de conduite répréhensible portée par un membre haut placé d'un comité de la Chambre: le rapport déposé ici ne reflète pas correctement ni complètement la décision du comité. Il ne saurait y avoir de cas plus flagrant d'abus des privilèges de la Chambre.

M. Lundrigan: Sur la même question de privilège, permettez-moi de dire tout simplement: idem (*Exclamations*)

[M. Lewis.]

L'hon. D. S. Macdonald (président du Conseil privé): Si je prends la parole, c'est uniquement pour répondre à certains arguments présentés par le député d'York-Sud. D'abord, il donne à entendre qu'il y a quelque chose de sinistre dans le fait que le gouvernement n'ait pas encore fait savoir s'il acceptera la motion. Je rappellerais au député qu'au stade où nous en sommes il nous faut décider si la question de privilège est, de fait, bien fondée et non pas si la motion est recevable. Une fois cette question réglée, nous serons prêts à prendre une décision en faveur du renvoi.

Il me semble que les accusations du député d'York-Sud contre le président du comité, qui malheureusement est absent aujourd'hui, sont du genre de celles qui devraient être étudiées au comité permanent des privilèges et élections; pour ma part, je suis tout à fait disposé à appuyer la motion. Mais je signalerais au député que, selon la tradition de la Chambre, si les accusations aussi graves que celles que le député a portées contre le président du comité se révèlent injustifiées, le député perd son siège. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Macdonald: J'aimerais faire remarquer au préopinant comme aux autres députés—et je parle au nom du député absent qui n'est pas ici pour se défendre...

M. Bell: Parlons donc de la tradition! Hier soir, nous avons adopté des crédits pour des milliards de dollars en cinq minutes

L'hon. M. Macdonald: Je ne crois pas qu'il faille accuser le député absent de mauvaise conduite ou d'acte frauduleux. Je me réjouirais, pour ma part, que le comité rejette les allégations du député d'York-Sud.

M. Lewis: Puis-je poser une simple question au président du Conseil privé? Si, du consentement unanime, cette affaire est jugée une question de privilège, M. l'Orateur pourrait en disposer sans que ce débat soit nécessaire.

L'hon. M. Macdonald: Puis-je rappeler à l'honorable député que l'Orateur a le droit et la responsabilité de trancher les questions de ce genre et que le député d'York-Sud ne devrait pas chercher à s'arroger ce droit.